

L'exposition professionnelle au soleil est un danger pour les professionnels du secteur du bâtiment et de la construction. Le soleil émet des rayons ultraviolets, qui peuvent être nocifs pour la peau et les yeux. Les travailleurs sont exposés lorsqu'ils réalisent des travaux en extérieur pendant leurs heures de travail. L'intensité de cette exposition peut varier en fonction de divers facteurs comme la saison, l'emplacement géographique, le moment de la journée, la réflexion sur des surfaces, la couverture nuageuse, la pollution atmosphérique et le temps passé au soleil.

CAREX Canada estime que

141 000

travailleurs du secteur de la construction en Ontario sont exposés à l'amiante.

Effets sur la santé

La radiation solaire entraîne le cancer de la peau (à mélanome et sans mélanome) et peut entraîner un cancer des lèvres et de l'œil. Les coups de soleil sont un effet courant et immédiat des rayons ultraviolets. Une exposition répétée au fil du temps entraînera un vieillissement plus rapide de la peau, la perte de l'élasticité et l'apparition d'imperfections et de rides. Les autres effets sur la santé comprennent le stress dû à la chaleur, les lésions oculaires et la cataracte.

Sources d'exposition et métiers de la construction

Tout travailleur réalisant des travaux en extérieur est exposé à la radiation solaire. Les travailleurs qui passent beaucoup de temps à l'extérieur sous les rayons directs du soleil présentent le risque le plus élevé. Voici des exemples de travaux de construction impliquant d'importants niveaux d'exposition :

- Construction ou réparation de structures extérieures;
- Pose de murs et de toits;
- Réparation ou remplacement de bardeaux;
- Travaux d'électricité en extérieur;
- Excavation, terrassement et pavage;
- Chargement/déchargement de matériel;
- Utilisation d'équipement lourd en extérieur, en l'absence de cabine fermée.

Risques de maladies professionnelles

Le rapport du Centre de recherche sur le cancer professionnel intitulé Burden of Occupational Cancer in Ontario (Fardeau des cancers professionnels en Ontario) estime que l'exposition professionnelle à la radiation solaire entraîne 378 cancers de la peau sans mélanome chaque année chez les professionnels de la construction en Ontario. Les cancers de la peau sans mélanome comprennent le carcinome basocellulaire et le carcinome malpighien qui sont moins mortels que les mélanomes, mais qui nécessitent tout de même un traitement et peuvent être mortels dans

le cas contraire. Sans intervention, on estime que l'exposition aux rayons UV entraînera 27 650 cancers de la peau dans le secteur de la construction en Ontario entre 2030 et 2060.

Le Système de surveillance des maladies professionnelles (SSMP) analyse de nombreuses formes de cancers, y compris les mélanomes et les cancers des lèvres, chez les professionnels de la construction de l'Ontario par rapport à tous les autres travailleurs figurant dans le SSMP (les cancers de la peau, autres que mélanomes, ne sont pas indiqués dans le Registre des cas de cancer de l'Ontario en raison d'une insuffisance des déclarations de cas).

Les métiers du montage, de l'installation et de la réparation d'équipements électriques, d'éclairage et de communications par fil présentaient un risque accru de 21 % de développer des mélanomes et de 28 % de développer des cancers des lèvres. Les métiers liés à l'excavation, au nivellement, au pavage et autres présentaient un risque accru considérable de 105 % de développer des cancers des lèvres.



Profils d'exposition dans le secteur de la construction : Radiation solaire

Prévention

Il n'existe pas de limites d'exposition professionnelle aux rayons UV du soleil au Canada; toutefois, il en existe pour le rayonnement UV provenant de sources artificielles (p. ex., soudage à l'arc). Ces limites sont facilement dépassées lors de travaux en extérieur. Les milieux de travail devraient donc établir/actualiser leurs programmes de sécurité au travail de façon à réduire l'exposition au soleil.

Il est difficile d'éliminer ou de remplacer les travaux qui doivent être réalisés au soleil. Des mesures d'ingénierie comme des structures d'ombrage, des cabines pour l'équipement lourd, des films sur les fenêtres des véhicules pour réduire l'exposition aux UV et le recouvrement des surfaces réfléchissantes peuvent contribuer à protéger les travailleurs de la radiation solaire. Les mesures administratives comme la planification du travail avant 11 h et après 15 h pour éviter les pics d'ensoleillement peuvent permettre de réduire l'exposition aux rayons UV. Enfin, lorsqu'il est impossible de réduire l'exposition au soleil, une casquette, des lunettes de soleil et des vêtements faits de tissus ayant un fort facteur de protection contre les rayons UV et des protections solaires à large spectre sont des exemples d'équipement de protection individuelle qui peuvent être fournis aux travailleurs.

Selon les estimations d'une étude réalisée par l'OCRC, le nombre de cas de cancer de la peau sans mélanome parmi les professionnels de la construction de l'Ontario va doubler d'ici 2060. L'utilisation d'un ÉPI et l'installation de structures d'ombrage permettraient de réduire à elles seules le nombre de cas de cancer de la peau de 6 034 et 2 945 respectivement entre 2030 et 2060.

La radiation solaire peut avoir des répercussions sur presque tous les métiers du bâtiment et de la construction. Même en appliquant des mesures de contrôle, il est difficile d'éviter le soleil, et à cause de cela des dizaines de milliers de travailleurs risquent de développer un cancer de la peau. L'éducation et la formation sont des mesures essentielles pour informer les travailleurs sur les risques qu'ils courent et les encourager à déclarer leurs diagnostics de maladies professionnelles pour mieux comprendre l'ampleur du problème en Ontario.



Ce profil a été préparé par le Centre de recherche sur le cancer professionnel en collaboration avec l'Ontario Building Trades Council avec un financement du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.



Centre de
recherche
sur le cancer
professionnel



Resources

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail -
Cancer de la peau et le soleil :
https://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/skin_cancer.html

WorkSafeBC - Sun & UV radiation (seulement en anglais) :
<https://www.worksafebc.com/en/health-safety/hazards-exposures/sun-uv-radiation>

Ontario Ministry of Labour, Immigration, Training
and Skills Development - Ultraviolet Radiation in the
Workplace - 2. Health Effects of UV Exposure (seulement
en anglais) :
https://www.labour.gov.on.ca/english/hs/pubs/uvradiation/gl_uvrad_2.php

CAREX Canada - Solar UV Radiation Profile (seulement en
anglais) :
https://www.carexcanada.ca/profile/uv_radiation_solar/

Sun Safety at Work - Enhancing sun safety in
Canadian workplaces (seulement en anglais) :
<https://sunsafetyatwork.ca/>

Statistiques de l'Ontario sur les maladies professionnelles
- Rayonnement UV :
<https://www.occdiseasestats.ca/%23/exposure?id=3&locale=en#/exposure?id=3&locale=fr>

Pour plus d'informations, visitez :
www.obtworkplaceresource.com/health-safety